

Ottawa, le 5 décembre 1980

No. GNT-767

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note No. 321 du 28 octobre, proposant que l'Échange de Notes du 29 mars 1977 qui constitue entre nos deux Gouvernements un Accord relatif aux stations d'aide à la navigation à grande distance (LORAN-C) à proximité de la rivière Sainte-Marie, en Ontario et au Michigan, soit renouvelé, avec effet au 1^{er} octobre 1978, pour une période d'une année jusqu'au 1^{er} octobre 1979 et reste en vigueur par la suite, sous réserve du droit de l'un ou l'autre Gouvernement de le dénoncer à tout moment moyennant un préavis écrit de six mois à l'autre Gouvernement.

Le Gouvernement du Canada accepte votre proposition voulant que nos deux Gouvernements renouvellent l'Accord relatif à cette question, en conformité avec les modalités exposées dans l'Échange de Notes originel et modifiées par le présent Échange de Notes.

Le Gouvernement du Canada convient en outre que votre Note ainsi que la présente réponse, dont les versions française et anglaise font également foi, constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de la présente Note, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1978.

Son Excellence M. Kenneth M. Curtis,
Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,
Ottawa.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

MARK MACGUIGAN
*Le Secrétaire d'État aux
Affaires extérieures*